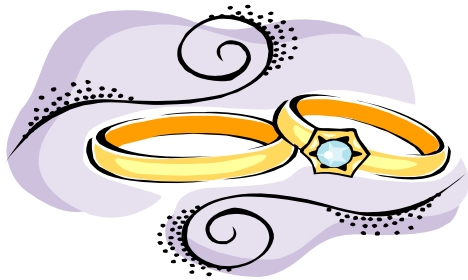


La fille du conjoint de Madeleine se marie ce mardi. Madeleine peut-elle s'absenter pour assister au mariage?

OUI, vous avez droit à une journée de congé sans salaire pour le mariage ou l'union civile de votre enfant, vos parents, un frère, une sœur ou l'enfant de votre conjointE. Vous avez également droit à une journée de congé payée à l'occasion de votre mariage ou union civile si celui-ci tombe une journée où vous travaillez habituellement.



La Loi sur les normes du travail prévoit que vous pouvez prendre des congés avec ou sans solde pour exercer certaines responsabilités familiales.

COMITÉ D'ACTION DES NON-SYNDIQUÉES



39, rue Bellerive,
Trois-Rivières, Québec
G8T 6J4

Téléphone :
(819) 373-2332

infodroit@canosmauricie.org

www.canosmauricie.org

Les Congés Personnels et Familiaux



En Vertu de la Loi sur
les normes du travail



Décès et Funérailles

- Peu importe la durée de votre service continu, vous pouvez vous absenter du travail une journée sans réduction de salaire, lors du décès ou des funérailles de votre conjointE, de votre enfant, de l'enfant de votre conjointE, de votre mère, de votre père, de votre sœur, de votre frère. Vous pouvez prendre 4 autres journées de congé à cette occasion mais sans salaire.
- Vous pouvez aussi vous absenter du travail pendant une journée sans salaire lors du décès ou des funérailles d'un gendre, d'une bru, d'un grand-parent ou d'un petit-enfant ou du décès d'un proche de votre conjointE.
- Ces congés doivent être pris entre le moment du décès et celui des funérailles.
- Vous devez aviser votre employeur le plus tôt possible de votre absence et des motifs de celle-ci.

Absence pour acte criminel ou événement grave*:

La Loi protège le lien d'emploi de personnes lourdement éprouvées à la suite d'un acte criminel ou d'un événement grave touchant des proches;

UnE salariéE peut s'absenter de son travail pour une période maximum de 104 semaines:

- Advenant que lui-même ou son enfant mineur subisse un préjudice corporel grave à la suite d'un acte criminel;
- Qu'il perde par décès son conjoint ou son enfant en raison d'un tel acte;

UnE salariéE peut s'absenter de son travail pour une période maximale de 52 semaines

- lorsque son conjoint ou son enfant mineur se suicide ou encore que celui-ci disparaît;
- Ces périodes d'absence sont sans salaire.

* Ces nouvelles disposition de la Loi sur les normes du travail font suite, entre autre, aux pressions qui ont été faites par l'AFPAD (Association des familles de personnes assassinées ou disparues).

Suite à un grave accident ou à une maladie grave d'un proche:

- Vous pouvez vous absenter 12 semaines maximum par année;
- Si votre enfant est mineur et qu'il est atteint d'une maladie grave et/ou mortelle (certificat médical à l'appui) vous aurez droit à une prolongation de votre congé (au plus 104 semaines);
- Vous devez aviser votre employeur le plus tôt possible de votre absence ainsi que prendre les moyens afin de limiter la prise et la durée du congé.

